

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles, L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 610-5 du Code Pénal,

VU l'arrêté n° 28/2018 du 14 février 2018 portant réglementation du Parc du Rabbargala,

VU l'organisation de la fête du potiron, le dimanche 18 octobre 2026, au Parc du Rabbargala,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité et afin d'assurer la bonne organisation de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer l'accès au Parc du Rabbargala, les samedi 17 octobre, dimanche 18 octobre et lundi 19 octobre 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au Parc du Rabbargala, situé rue du Bourg sera strictement réservé aux personnes dûment autorisées par la Ville, aux dates et horaires suivants :

- le samedi 17 octobre 2026, de 9h00 à 18h30, pour l'installation et la préparation de la manifestation ;
- le dimanche 18 octobre 2026, de 9h00 à 10h00 ;
- le lundi 19 octobre 2026, de 9h00 à 18h30, pour le démontage, le rangement des décorations liées à l'événement.

En conséquence, l'accès au parc sera interdit à toute autre personne pendant ces périodes.

ARTICLE 2 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM

WITTENHEIM, le 24 septembre 2026

Par délégation du Maire

Pascal GASQUETON

Adjoint au Maire,

En charge de la Sécurité, de la Prévention,
de la Tranquillité publique et de l'État

